

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées "Conditions générales") régissent le rapport de vente entre **Dragone SRL** (ci-après dénommée "Vendeur") et l'acheteur (ci-après dénommé "Client") des machines indiquées dans la liste de prix du Vendeur (ci-après dénommées "Produits"), même en l'absence de souscription des Conditions Générales de Vente, si le client en a pris connaissance ou a pu en prendre connaissance en lisant l'annexe aux commandes de Vente ou aux confirmations de commande et, en tout cas, après un délai de dix jours à compter de leur réception, sans communication écrite contraire de la part du client. Elles prédominent sur toute autre clause divergente figurant dans les modèles ou autres documents utilisés par le Vendeur et/ou le Client (ci-après également dénommés conjointement les "Parties"). Les conditions particulières éventuelles expressément mentionnées dans la Confirmation de commande ne dérogent aux Conditions Générales que si elles sont contraires à ces dernières.

2 COMMANDES Chaque commande d'un client est considérée comme définitive et contraignante dès réception par le Client de la confirmation de la commande ou du produit commandé. Les offres de vente faites par des agents ou d'autres intermédiaires ne sont pas contraignantes si elles ne sont pas confirmées par le Vendeur. Les descriptions, puissance, fonctions, dimensions, poids ou dessins et autres données mentionnées dans les commandes du Client et/ou dans les catalogues, le site web ou les publications du vendeur sont purement indicatifs et n'engagent pas le Vendeur, sauf mention expresse dans la confirmation de la commande. Le Vendeur est donc exclu de toute responsabilité même en cas de modification des données en question. Les dessins et autres documents techniques ne sont pas inclus dans la Livraison. Ceux-ci appartiennent au Vendeur et le Client n'a pas le droit de les reproduire, de les transmettre ou de les montrer à des tiers.

3 PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET FACTURATION Le prix de vente est celui indiqué dans la confirmation de commande ou, à défaut, celui en vigueur au moment de la livraison selon la liste des prix du Vendeur. Les prix indiqués sont en euros (€) et n'incluent pas la TVA, qui est à la charge du client. Ce prix doit être considéré comme fixe. Sauf accord écrit contraire dans la Confirmation de Commande, le prix ne comprend pas l'emballage standard. Le paiement doit être effectué au bureau de l'administration du Vendeur. Les paiements doivent être effectués dans les délais convenus indiqués dans la confirmation de commande et/ou la facture. La date d'échéance du paiement est toujours celle de la facture émise par le Vendeur et dans la monnaie qui y est spécifiée. Le défaut de paiement autorise la suspension des commandes en cours. Si ce retard dépasse 60 (soixante) jours, le Vendeur a le droit de résilier le contrat et de conserver à titre d'indemnité toute somme déjà perçue, sans préjudice du droit de réclamer des indemnités pour d'autres dommages subis. Tout retard de paiement, même partiel, entraîne le versement d'intérêts de retard prévus par le décret législatif 231/2002 (conformément à la directive européenne 35/2000/CE) et donne le droit d'exiger le paiement intégral du montant impayé, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure. En cas de non-paiement des tranches prévues dans la facture, le Client, conformément au décret législatif n° 231/02, s'engage dès maintenant à rembourser au Vendeur, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, les frais, les montants forfaitaires et les dépenses d'assistance pour le recouvrement des sommes qui n'ont pas été payées à temps, sans préjudice de la demande d'indemnisation du plus grand dommage subi par le Vendeur.

4 REMISES Les remises convenues avec la direction commerciale sont valables.

5 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Les produits sont vendus sous réserve de propriété en faveur du Vendeur et restent donc la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix. Néanmoins, les Parties conviennent que tous les risques liés à la perte ou à l'endommagement des Produits, quelle qu'en soit la cause, sont transférés au Client à partir du moment de la livraison Départ Usine. Le Client doit informer le Vendeur par écrit sous 24 heures de tout acte d'exécution ou de précaution effectué par des tiers sur les Produits sous réserve de propriété. Le Client reste responsable à l'égard du Vendeur de tous les coûts ou dommages encourus par le Vendeur suite à de tels actes. En cas de revente ultérieure du produit par le Client, celui-ci est tenu d'informer son acheteur de l'existence de la réserve de propriété. En cas de non-paiement d'une somme supérieure à un huitième du prix, le contrat est résilié de plein droit (art. 1456 c.c.) lorsque le Vendeur notifie son intention de se prévaloir de cette clause. En cas de résiliation du contrat pour défaut de paiement, les acomptes déjà versés restent acquis au Vendeur à titre d'indemnité (art. 1526c.c.) et le Client s'engage à renvoyer immédiatement les marchandises en question au Vendeur et/ou à les faire renvoyer par des tiers.

6 CONDITIONS DE LIVRAISON ET TRANSPORT Les conditions de livraison sont indiquées dans la confirmation de la commande et sont calculées en fonction des jours ouvrables uniquement. Les délais indiqués dans la confirmation de commande sont indicatifs et, en cas de retard de la livraison, le client n'a pas le droit d'annuler la Commande ni de réclamer des dommages-intérêts. La livraison des marchandises est convenue départ usine au siège du Vendeur. En cas de transport commissionné par le Client à un transporteur, le Client fournira au Vendeur les documents prouvant l'exercice légitime de l'activité de transport routier de marchandises pour le compte de tiers par le transporteur désigné dans le strict respect du décret législatif 286/05 et de ses modifications et/ou intégrations ultérieures. Le client s'engage également à verser au transporteur la rémunération pour le transport et à respecter les taux minimaux prévus par la loi à cet égard. En tout cas, le Client s'engage à rembourser au Vendeur toute somme, à titre de capital, d'intérêts et/ou de frais, que ce dernier est obligé d'avancer au transporteur et/ou à d'éventuels sous-transporteurs. Le Client tiendra en tout cas le Vendeur indemne des conséquences que ce dernier pourrait subir en raison d'infractions à la réglementation sur le transport pour compte de tiers.

7 MODIFICATIONS Le vendeur peut apporter toute modification à la construction, sans obligation d'en informer le Client. Le Vendeur n'est pas tenu de mettre à jour le produit déjà construit ou en tout cas avec des modifications apportées après la commande.

8 MARCHANDISES RETOURNÉES Toute marchandise retournée est considérée comme départ usine à notre établissement de Castagnole delle Lanze (Asti - Italie). La marchandise voyage aux risques et périls du Client, même s'il est convenu qu'elle est livrée franco destination.

9 RETOURS DE MARCHANDISES. En cas de retour de marchandises, le Client aura droit au prix d'achat initial réduit de 20%, sauf évaluation contraire par le Vendeur. Le retour de marchandises est prévu départ usine notre établissement de Castagnole delle Lanze (Asti - Italie). La marchandise voyage aux risques et périls du Client, même s'il est convenu qu'elle est livrée franco-destination.

10 GARANTIE Le Vendeur garantit ses produits contre tout défaut de matière ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation. La garantie est valable pour une période de 12 (douze) mois à compter de la date de livraison, départ usine des produits, et ne peut en aucun cas être suspendue ou prolongée pour quelque raison que ce soit, même pour non-utilisation du Produit, même en cas de réparation sous garantie, ni en cas d'interventions effectuées par le Vendeur sous garantie. Le choix éventuel et incontestable du Vendeur de fournir la garantie après l'expiration de ce délai n'empêche pas le Vendeur de s'opposer à la déchéance et à la prescription des droits du Client. Le Vendeur ne fournit aucune autre garantie, implicite ou explicite, au Client, qui renonce expressément à toute garantie conventionnelle ou légale. La garantie ne couvre en aucun cas les défauts dus à l'usure et à la détérioration normales comme par exemple les outils de coupe, les bagues, les roulements, les courroies, les joints, l'huile, les transmissions PTO, les câbles flexibles, les tuyaux hydrauliques, les protections de sécurité, mais pas seulement. La garantie ne couvre en aucun cas les produits dont le numéro d'identification ou la marque a été altéré ou déformé; les défauts dérivant d'un mauvais montage ou d'une mauvaise installation du produit par le Client ou par des tiers; les défauts causés par le non-respect des directives et des indications techniques fournies par le Vendeur au moment de la Vente; l'entretien insuffisant des Produits; l'utilisation impropre ou en tout cas différente des méthodes normales d'utilisation et/ou des directives du Vendeur; l'utilisation normale ou la détérioration; le transit du lieu de livraison à la destination finale; l'abus ou le stockage incorrect; l'incendie, la force majeure et tout autre événement imprévisible et non imputable au Vendeur. La garantie est annulée et rien ne peut être demandé au Vendeur si le Client ou des tiers effectuent des modifications, des réparations, des ajouts, des remplacements de composants et/ou en tout cas des interventions sur les Produits sans le consentement écrit du Vendeur. La présence d'éventuels vices cachés doit être communiquée par le Client dans les 8 jours à compter de leur découverte, sous peine de déchéance de la garantie, en remplissant la demande d'intervention disponible sur demande du Client auprès du Vendeur. Ce délai passé sans réception de ce formulaire, la fourniture est considérée comme acceptée sans réserve par le Client et aucune intervention sous garantie ne peut être demandée au Vendeur. Les frais de contrôles accordés par le Vendeur ainsi que les frais de main d'œuvre sont à la charge du Client. Si le Client ne se présente pas à l'inspection sans un préavis raisonnable, le Vendeur a le droit de facturer au client le coût de l'intervention, même si le travail n'a pas été exécuté. Pendant la période de garantie, en cas de réclamation sans délai du Client, le Vendeur s'engage uniquement à fournir gratuitement la pièce reconnue défectueuse ou, alternativement et selon la description du Vendeur et conformément à ses normes techniques, à rembourser le coût de la pièce reconnue défectueuse.

La reconnaissance d'une éventuelle garantie n'a lieu qu'après réception à l'usine et inspection de la pièce défectueuse. Les frais d'expédition de la pièce sont à la charge du Vendeur, l'emballage et la main d'œuvre à la charge du Client.

Le Vendeur décline toute responsabilité pour les dommages de toute nature causés par le retard de livraison, des Produits cassés ou partiellement cassés, ainsi que par l'utilisation des Produits. La reconnaissance de la garantie et le remplacement de la pièce par le Vendeur constituent une simple exécution des obligations de garantie du Vendeur et ne donnent pas lieu à des obligations nouvelles et/ou différentes de la part du Vendeur. Aucune autre forme d'intervention en garantie et/ou autre indemnisation ne pourra être réclamée par le Client même en cas d'exécution de la garantie par le Vendeur et même pour des arrêts techniques et/ou pour toute autre raison que ce soit. Le Vendeur n'est pas responsable des dommages directs et/ou indirects, accidentels et consécutifs qui pourraient résulter des défauts et/ou de la non-conformité des Produits, car le Client renonce expressément à de telles réclamations. Toute réclamation et toute action en justice engagée par le Client, ne peut en aucun cas légitimer une suspension ou un retard des paiements prévus par les contrats de vente.

11 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ Le Client est conscient de ce qui suit et y consent, conformément à l'art. 23 du décret législatif du 30 juin 2003 no. 196, que les données personnelles fournies par ce dernier seront traitées par le Vendeur conformément à la législation en vigueur et dans le but d'exécuter le présent contrat. La transmission de données est strictement nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles. Les données du Client sont archivées sous format papier et automatisé et conservées au siège du Vendeur, avec des mesures de sécurité appropriées pour assurer la protection et la confidentialité maximale de ces données. En tout cas, le Client a les droits prévus par les articles 7-8-9 du décret législatif du 30 juin 2003 no. 196 et, en particulier, il peut obtenir à tout moment la mise à jour, la rectification ou la suppression des données qui le concernent.

12 LOI APPLICABLE La loi applicable au présent Contrat est la loi italienne.

13 TRIBUNAL COMPÉTENT La loi applicable au présent Contrat est la loi italienne. Pour tout litige relatif à l'exécution et à l'interprétation de ce contrat, le tribunal d'Asti est exclusivement et obligatoirement compétent, même en cas de connexité.